

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2023

BARRAU Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
CASTET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
CORTYL Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
FORNASIER Annie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
GRILLOU Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
MARTIN Jean Jacques	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
MICHEL Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
ROCCHI Jérôme	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
SEGUR Gregory	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
THIBAUD Véronique	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
VIE Myriam	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
ZAHND Lizandra	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05/04/2023.

• Délibérations :

- Désignation d'un délégué pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLECT) ;
- Acquisition de matériel informatique - Choix du prestataire ;
- Végétalisation de l'aire de jeux du Rossignol – Choix du prestataire → **Ajournée** ;
- Répartition des subventions aux associations – Exercice 2023 ;
- Modification de l'affectation du résultat d'investissement 2022 ;
- Décision modificative – Révision de crédit sur opérations d'ordres ;
- Décision modificative – Augmentation de crédit section d'Investissement.

Secrétaire de Séance : Mme CORTYL Fabienne.

DELIBERATIONS

Délibération N° 2023/05-01 : Désignation d'un délégué pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le IV de l'article 1609 nonies C du CGI ainsi que l'article L 2121-33 du CGCT prévoient la création, entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Toutes les Communes membres de l'EPCI participent aux délibérations de la CLECT qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charges évalué. Les membres sont nécessairement des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de chaque commune membre.

Par délibération n°2020-07-006 du 8 Juillet 2020, le Conseil Communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ainsi que sa composition.

Par délibération n°2023-03-019 du 30 Mars 2023 le Conseil Communautaire a statué sur une nouvelle composition de la CLECT soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par Commune.

Considérant que les représentant de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Considérant que par délibération N°2020/3-8 du 31 Août 2020 le Conseil Municipal a désigné des représentants à la CLECT et qu'il y a lieu de redélibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal désigne :

- M. CASTET Thierry comme représentant Titulaire au sien de la CLECT.
- M. SEGUR Gregory comme représentant suppléant au sein de la CLECT.

Délibération N° 2023/05-02 : Acquisition de matériel informatique

Monsieur le Maire, rappelle que lors du conseil municipal du 05 avril 2023, a été acté par délibération la création d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 000 €. Celle-ci étant destinée à l'achat de matériel informatique qui sera mis à disposition de l'école élémentaire de Montpitol.

Monsieur Le Maire présente les devis reçus :

- HP Store comprenant 3 ordinateurs HP 15s-fq2078nf G8 i3 – 15.6 pouces pour un montant de 1 113,87 € H.T ;
- KOESIO comprenant 3 ordinateurs DELL Vostro 15 G8 i5 – 15.6 pouces, claviers, souris, logiciel Microsoft Office 2021 et prestation de mise en route des ordinateurs pour un montant de 4 011 H.T ;
- Maxi Buro comprenant 3 ordinateurs HP 250 G8 i3 – 15.6 pouces pour un montant de 2 397 € H.T.
- Maxi Buro comprenant 1 ordinateur HP ProBook G8 i5 – 13.3 pouces pour un montant de 1 145 € H.T.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le devis de HP Store comprenant 3 ordinateurs 15s-fq2078nf G8 i3 – 15.6 pouces pour un montant de 1137,87 € H.T ;

- **D'APPROUVER** le devis de Maxi Buro comprenant 1 ordinateur HP ProBook pour un montant de 1 145 € H.T ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le devis correspondant ;
- **D'ETABLIR** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Délibération N° 2023/05-03 : Attributions des subventions versées aux associations – Année 2023

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de versement de subventions aux associations.

Associations	
Club couture	150.00 €
Club vitalité	En suspens
Club mouche	400.00 €
Comité des fêtes	3 000.00 €
ACCA	350.00 €
APE	600.00 €
Coopérative Scolaire Montpitol	416.00 €
Coopérative scolaire Roquesérière	368.00 €
CROL	275.00 €
UNC	200.00 €
Gélatine	400.00 €
Groupement de Défense Sanitaire V. M. V	40.00 €
	6 199 €

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la totalité des subventions attribuées pour l'année 2023 ;
- **DE FINANCER** cette opération pour un montant de 6 199 € TTC.

Délibération N° 2023/05-04 : Modification de la délibération N°2023/04-06 Affectation du résultat – Exercice 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'exercice 2022, et conformément aux règles budgétaires, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL		
A	<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022</u>	
	Recettes	461 947.53
	Dépenses	384 352.65
	Excédent	77 594.88
	Déficit	
B	<u>Résultat antérieur reporté</u>	
	Ligne 002	
	Excédent	578 374.52
	Déficit	
C	<u>Résultat à affecter (A+B)</u>	

Excédent	655 969.40
Déficit	

D Solde d'investissement de l'exercice 2022		
Recettes		103 202.67
Dépenses		223 941.37
	Excédent de financement	
	Besoin de financement	120 738.70
E Résultat antérieur		
	R 001 Excédent de financement	20 457.85
	D 001 Besoin de financement	
F Solde d'exécution d'investissement cumulé (D+E)		
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	100 280.85

G Solde des restes à réaliser d'investissement 2022		
Recettes		18 374.00
Dépenses		5 832.60
	Excédent de financement	12 541.40
	Besoin de financement	
Besoin de Financement (F+G)		87 739.45

AFFECTATION		655 969.40
1) Affectation en réserves en investissement D001		87 739.45
2) Report à la section d'exploitation R 002		568 229.95

Les membres du conseil municipale décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

- Report en Investissement : Article D 001 : 100 280,85 €
Article R 1068 : 87 739,45 €

Report en Fonctionnement Article R 002 : 568 229,95 €.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : Révision de crédit

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil municipal l'adoption d'une décision modificative budgétaire de type révision de crédit.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'Investissement mouvementés par la DM	0.00 €	-6 900.00 €	6 900.00 €	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €	6 900.00 €
1332/041	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €	6 900.00 €
13 Subventions d'Investissement	6 900.00 €	-6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
1332/13	6 900.00 €	-6 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	-6 900.00 €	6 900.00 €	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €	6 900.00 €
1342/041	0.00 €	0.00 €	6 900.00 €	6 900.00 €
13 Subventions d'Investissement	213 290.65 €	-6 900.00 €	0.00 €	206 390.65 €
1342/13	0.00 €	-6 900.00 €	0.00 €	-6 900.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative Budgétaire.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : Augmentation de crédit – Section d'investissement

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil municipal l'adoption d'une décision modificative budgétaire de type augmentation de crédit en section d'investissement.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	-12 541.40 €	0.00 €	87 739.45 €	75 198.05 €
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	-12 541.40 €	0.00 €	12 541.40 €	0.00 €
001/001	-12 541.40 €	0.00 €	12 541.40 €	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	359 986.00 €	0.00 €	75 198.05 €	435 184.05 €
2128/21	53 000.00 €	0.00 €	75 198.05 €	128 198.05 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	47 231.01 €	0.00 €	87 739.45 €	134 970.46 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	47 231.01 €	0.00 €	87 739.45 €	134 970.46 €
1068/10	-92 739.45 €	0.00 €	87 739.45 €	-5 000.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative budgétaire ci-dessus.

DELIBERATION AJOURNEE : Végétalisation de l'aire de jeux du Rossignol – Choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la participation des habitants au projet de la création de l'aire de jeux du Rossignol il avait été également proposé l'embellissement paysager de cette zone.

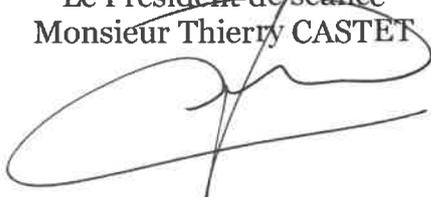
Afin d'aménager cet espace en respectant les exigences environnementales et favoriser la biodiversité le groupe de travail a décidé de consulter une architecte paysagiste Mme STANSFIELD Penelope de l'entreprise « Greenfrog garden design ».

Monsieur le Maire rajoute que les dépenses liées aux opérations de végétalisation peuvent être éligible à la mesure « renaturation des villes et villages » du Fond vert. Cependant les opérations juridiques (signature de devis ...) doivent être engagées après le dépôt du dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'ajourner cette délibération afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert et de demander à l'entreprise « Greenfrog garden design » d'évaluer le coût de cet investissement.

Fin de séance : 22h30.

Le Président de séance
Monsieur Thierry CASTET



La secrétaire de séance
Madame CORTYL Fabienne



